

maître tomber sans connoissance & rester des jours entiers dans cet état. Il alla communiquer ses craintes à Mr. Pinel, curé de St. Severin, & lui demander permission de faire exhumer le cadavre ; le curé le renvoïa au lieutenant de police, il se passa une partie du jour à aller & venir. La permission n'en fut obtenue que le soir : mais à peine l'eut-il qu'il appelle le commissaire & fait exhumer le cadavre. Cet infortuné, quoiqu'enterré depuis près de trois jours, respiroit encore ; mais il mourut en rendant une grande quantité de sang par la bouche, peu de momens après qu'il fut exposé à l'air.

Dans la seconde observation, Mr. Pineau parle d'un épicier de Poitiers qui étant à souper, tomba dans un état qui avoit toutes les apparences de la mort. On lui donna vainement, pendant deux jours, tous les secours qu'on put imaginer ; on lui brûla la plante des pieds, on lui disloqua deux doigts ; jamais mort ne parut mieux constatée. Comme on alloit le mettre dans le cercueil, quelqu'un conseilla de le seigner aux deux bras & aux pieds en même-tems ; alors il revint & il a vécu trente ans depuis. Il assureroit qu'il avoit entendu pendant sa léthargie tout ce qu'on avoit dit, qu'il avoit fait tous ses efforts pour donner quelque signe de vie, & que toute sa crainte étoit qu'on ne l'enterrât. --- La tante d'un seigneur respectable, que nous connoissons & dont nous